

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 29 octobre 2020
(Convocation du 23 octobre 2020)

Présents : MAURICE Jean-Pierre, GILLET Michel, PEY REGAD – PELLAGRU Gisèle, LEGER Cyrille, ABITBOL Hector, DUPLESSIS Jacques, CHOCAT PAYET Laetitia, PAILLART Julien, TRAMARD Camille

Absents : MAURIN Florent, DUMONTOY Marjorie

Secrétaire de séance : Gisèle PEY REGAD – PELLAGRU

La séance est ouverte à 18 heures 00.

En raison de la crise sanitaire, le huis clos est demandé et accepté par tous les membres du conseil.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Délégués au SIRTOM, modification de la délibération 15/2020. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

1) Dispositif sanitaire covid-19

Les nouvelles mesures sanitaires ont un fort impact sur les rassemblements, les spectacles, l'hôtellerie et la restauration ainsi que sur les enjeux culturels. Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de veiller aux habitants vulnérables en cette période difficile. Les consignes de la Préfecture ne sont pas encore dévoilées au vue du confinement qui débutera ce soir à minuit mais elles seront étudiées et appliquées pour protéger au mieux, nos administrés.

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, assassiné le 16 octobre 2020 ainsi qu'en mémoire des 3 personnes décédées dans l'attentat de Nice cet après-midi.

2) Inscription des coupes 2021 :

Monsieur le Maire a reçu Monsieur CARRUSCA, représentant de l'Office National des Forêts, concernant le marquage d'une nouvelle parcelle (P.10, prévue dans le plan d'aménagement pour 2021), ainsi que la régularisation de la vente en bois façonnés bord de route des grumes de chêne chablis (+ quelques bois debout, en portefeuille depuis 2 ans dans l'attente d'un volume attractif), la vente en bloc et sur pied des chablis de résineux (vente de ce matin) et régularisation de la mise en affouage des têtes de chêne (sauf celles déjà vendues aux établissements Paulos).

Pour cet hiver, les affouages porteront sur le surplus de la parcelle 45 non terminée, les têtes de chêne dans le Bois de Cotte et la P.57 à Collonges.

3) Affouage : tarif et réglementation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des votants que pour l'année 2021 :

- La répartition des affouages se fera sur tirage au sort. Les candidatures sont acceptées en mairie jusqu'au 27/11/2020, le tirage aura lieu le 02/12/2020.

- Les affouages sont réservés aux habitants de la commune et que de ce fait, toute personne extérieure ne peut en bénéficier.
- les habitants sélectionnés s'engage à ne pas faire de revente, ces affouages devant servir uniquement pour leur compte personnel.
- Le tarif est fixé à 30.00 € la parcelle.

4) Décision modificative : budget assainissement

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

En fonctionnement :

Chapitre 66 : + 4769.37 €

Chapitre 011 : - 4769.37

En investissement :

Chapitre 16 : + 270.82 €

Chapitre 20 : - 270.82 €

5) Décision d'attribution du logement communal Maison Terre de Planche

Une candidature a été adressée à la mairie concernant le logement communal Maison terre de Planche.

Elle a été retenue et le montant du loyer sera le même que pour les locataires précédents.

6) Commission de contrôle des listes électorales

Après s'être présentée, Madame CHOCAT-PAYET Laëtitia est désignée déléguée à la commission.

7) Délégués au SIRTOM, modification de la délibération 15/2020

La délibération 15/2020 est modifiée comme suit :

Sont désignés :

En tant que titulaire :

- Mme PEY REGAD-PELLAGRU Gisèle
- M MAURICE Jean-Pierre

En tant que suppléant :

- M LEGER Cyrille

8) Travaux appartement terre de Planche

Les travaux ont bien avancé. L'enveloppe budgétaire pour la cuisine, plomberie et électricité est de 8000.00 euros. Plusieurs devis sont à l'étude.

L'appartement sera disponible à compter du 01/01/2021 et donc mis en location en fin d'année. Le montant du loyer reste à définir.

9) Colis de Noël 2020 pour les anciens de la Commune

Les personnes ayant 75 ans bénéficieront d'un colis de Noël. Les producteurs locaux seront sollicités afin de proposer des produits de la région dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue. Le mode de distribution n'est pas arrêté, il conviendra le moment venu, de trouver la meilleure formule pour être au plus proche des administrés sans leur faire prendre le moindre risque de contamination.

10) Chantier dénomination des noms de rues

Les panneaux choisis seront de couleur bordereau et d'écriture beige. Le référent communal va rencontrer la **DDT** pour préparer l'implantation des panneaux directement sur place. La

liste des noms sera revérifiée afin de fiabiliser l'ensemble du dossier avant l'envoi à l'imprimerie.

Questions diverses :

Qu'en est-il du 11 novembre : la cérémonie officielle se fera sans doute à huis clos (attente consigne préfectorale) mais les gerbes seront déposées. Un nettoyage du monument aux morts a été effectué et sera assuré par des conseillers.

Ecole : Mme la Directrice demande si la commune peut participer financièrement à la réalisation des travaux de peinture qui ont été faits dans la cour de l'école. Monsieur le Maire précise que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Passage piéton : le dossier d'étude est ouvert, la réalisation d'un passage piéton entre le bas des escaliers de la Mairie et l'autre côté de la route, afin de sécuriser la sortie des élèves. La route est départementale, la DDT devra donc être contactée.

Recensement de la population : le recensement de la population aura lieu entre mi-janvier et mi-février 2021. Un agent recenseur devra être recruté. Il conviendra de favoriser les réponses au questionnaire par internet afin d'en faciliter le traitement et de limiter les contacts (covid-19). Le coordinateur communal, chargé de la gestion administrative du recensement a été nommé en la personne de Cyrille LÉGER.

La séance est levée à 20h50.